POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Shérif adjointe ou shérif adjoint de relève
Ministère : Justice
Localité : Iqaluit
Référence : Shérif adjoint de relève
Type d'emploi : Poste occasionnel

Salaire : 32,28 $/heure (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 $ par année
Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Cette possibilité d'emploi est ouverte seulement aux Inuites et Inuits résidant à Iqaluit.

Sous l'autorité de la shérif adjointe, sergente ou du shérif adjoint, sergent, la shérif adjointe ou le shérif adjoint de relève fournit des services de sécurité et d'administration à la Cour de justice du Nunavut. En tant que shérif adjointe ou adjoint et agente ou agent de la paix, la ou le titulaire détient les titres prévus par la loi; les pouvoirs, les fonctions et les tâches qui lui incombent doivent être exercés selon les lois et les pratiques et procédures légales. Il ou elle doit assurer l'administration des décrets, du jury, du soutien au déplacement et des greffes criminel et civil, au besoin. Conformément à la loi, aux pratiques et procédures légales ainsi qu'aux normes de sécurité territoriales et nationales, il ou elle s'occupe également du fonctionnement, de l'administration et de la mise en place des systèmes de sécurité pour la Cour de justice du Nunavut.

Le poste nécessite un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (GED ou programme Voie vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour les adultes), un minimum d'une année d'expérience en administration de bureau, une connaissance pratique de l'administration des tribunaux et des finances, et la capacité d'interpréter et d'appliquer les lois selon les pratiques et procédures légales. La ou le titulaire doit avoir des compétences de base en tenue des comptes (papiers et électroniques), être en bonne santé physique, et pouvoir gérer efficacement des situations potentiellement conflictuelles et assurer une sécurité appropriée dans les lieux publics et en salle d'audience. De plus, il ou elle doit avoir de bonnes compétences en traitement de texte, et pouvoir organiser son travail de façon à respecter les échéances habituelles et se familiariser avec divers programmes informatiques de comptabilité et d'information des tribunaux. Enfin, il ou elle doit posséder un certificat de secourisme général et une attestation de compétence en RCR/DEA (niveau C) valides ainsi qu'un permis de conduire valide de catégorie 5, et être en mesure d'obtenir un permis de catégorie 4 dans les six mois suivant l'embauche.

La maitrise d'au moins deux des langues officielles du Nunavut est un atout, tout comme la connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études, de connaissances, d'expérience, d'aptitudes et de compétences qui équivaut aux exigences seront prises en considération.

Les personnes souhaitant poser leur candidature à ce poste de relève doivent transmettre au ministère des Ressources humaines un curriculum vitae à jour et une attestation de vérification des antécédents judiciaires, en personne, à la consultante ou au consultant en matière d'emplois occasionnels du bureau de Dotation et recrutement (935, place Saputit), ou par courriel, à l'adresse casualsiqaluit@gov.nu.ca.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse casualsiqaluit@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère des Ressource humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succ. 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/public-jobs

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : casualsiqaluit@gov.nu.ca